**E-HANDI TOUR GUIDE DE L’INCLUSION INNOVANTE DES PSDH**

**Réduction du Taux de TVA pour les Équipements Adaptés aux Personnes Handicapées au Luxembourg**

| **IDENTIFICATION :** | | |
| --- | --- | --- |
| **Titre de la pratique exemplaire** | | Réduction du Taux de TVA pour les Équipements Adaptés aux Personnes Handicapées au Luxembourg |
| **Promoteur de l'initiative** | | Gouvernement du Luxembourg |
| **Pays** | | Luxembourg |
| **Site internet** | | - |
| **Contact** | | - |
|  | |  |
| **DETAIL DE L’INITIATIVE :** | | |
| **Année(s) de mise en œuvre** | | En cours |
| **Groupe(s) cible(s)** : | | Personnes handicapées, entreprises, fournisseurs d'équipements adaptés |
| **Description** | | Au Luxembourg, taux de TVA réduit à 3 % est appliqué aux équipements destinés à compenser un handicap, ce qui inclut une variété de produits comme les équipements de compensation, les ordinateurs, les logiciels adaptés, ainsi que divers matériels d'accessibilité et appareils médicaux. Pour les entreprises, l'achat de ces équipements à un coût réduit favorise le bien-être et la productivité des employés handicapés, tout en respectant les obligations légales d'accessibilité. Les ordinateurs et logiciels adaptés, tels que les logiciels de synthèse vocale et les périphériques informatiques adaptés, bénéficient également du taux réduit, facilitant l'inclusion numérique des personnes handicapées. Cela permet aux entreprises d'investir dans des technologies inclusives à moindre coût, améliorant ainsi la performance individuelle et collective. |
| **Méthodologie** | | La réduction du taux de TVA est appliquée selon des critères d'éligibilité précis les équipements doivent être spécifiquement destinés à compenser un handicap. La législation impose des conditions strictes pour garantir que ces produits répondent aux besoins des personnes handicapées. Une prescription médicale est généralement requise, délivrée par un professionnel de santé, pour attester de la nécessité de l'équipement, notamment pour les équipements médicaux standards, les ordinateurs adaptés, et les logiciels assistifs. Pour les produits très innovants ou non encore répertoriés, une évaluation par des experts peut être nécessaire pour confirmer leur utilité dans la compensation d'un handicap. Pour les entreprises, respecter ces critères d'éligibilité permet de bénéficier d'un allègement fiscal important et d'optimiser les ressources investies dans l'adaptation des postes de travail. Le processus de vérification implique que les fournisseurs s'assurent de l'éligibilité de leurs produits, en vérifiant les critères légaux et en fournissant les documents nécessaires comme les prescriptions médicales ou les certificats d'évaluation. Pour les équipements innovants, les fournisseurs doivent garantir que le produit est validé par les autorités compétentes. En collaborant avec des fournisseurs fiables, les entreprises peuvent s'assurer que les équipements acquis bénéficient du taux réduit de TVA, réduisant ainsi les coûts et améliorant l'efficacité de leur stratégie d'inclusion et de gestion du handicap. |
| **Contact** | |  |
| **DOMAINE :** | | |
|  | **Facilitation de l'accès à l'emploi** | En rendant ces équipements financièrement accessibles, les entreprises peuvent mieux soutenir leurs employés handicapés, améliorant ainsi leur productivité et leur bien-être au travail. |
|  | **Renforcement des compétences transversales** | - |
|  | **Amélioration des compétences numériques** | - |
|  | **Formation spécialisée pour les éducateurs et professionnels** | - |
|  | **Outils et services de compensation du handicap** | Cette initiative couvre une large gamme d'équipements, Les équipements de compensation, tels que les prothèses, orthèses et systèmes de soutien physique, aident les personnes avec des limitations motrices, auditives, visuelles ou cognitives à vivre de manière plus autonome. Enfin, le taux réduit s'applique aussi aux matériels d'accessibilité comme les monte-escaliers et fauteuils roulants, essentiels pour garantir la mobilité des personnes handicapées. Pour les entreprises, investir dans ces matériels contribue à créer un environnement de travail accessible et sécurisé, réduisant les risques de non-conformité aux normes d'accessibilité et renforçant leur image en tant qu'employeurs inclusifs. |
|  | **Dispositifs institutionnels et aides officielles** | - |
|  | **Intégration d'activités artistiques, culturelles et sportives** | - |
|  | **Augmentation de la mobilité et de l'accessibilité** | - |
|  | **Autre** | - |

| **PRODUITS / RÉSULTATS :** | |
| --- | --- |
| **Type de produit** | Dispositif fiscal |
| **Brève description** | Le dispositif permet aux entreprises et aux particuliers d'acquérir des équipements adaptés à un coût réduit, favorisant l'inclusion et l'accessibilité pour les personnes handicapées. |

| **IMPACT ET TRANSFÉRABILITÉ :** | |
| --- | --- |
| **Impact sur les groupes cibles** | Impact sur les groupes cibles : Cette initiative améliore l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées, tout en offrant un avantage fiscal aux entreprises et aux particuliers. |
| **Brève description** | Ce dispositif peut être adapté dans d'autres pays cherchant à améliorer l'accessibilité des équipements pour les personnes handicapées, tout en stimulant l'engagement des entreprises en matière d'inclusion. |